

NUMÉRO SPÉCIAL MUTATIONS INTRA 2017



Edito

ous ne sommes plus en 2002. Aujourd'hui nous savons que l'extrême-droite risque fort d'être au second tour de l'élection présidentielle et qu'elle espère être incontournable pour constituer une majorité dans la future assemblée. Ce n'est pas parce qu'un péril est ancien qu'il perd son pouvoir de nuisance.

Les élections du printemps 2017 sont lourdes d'enjeux pour nos métiers, pour nos élèves, pour la fonction publique et les services publics, pour les retraites et la protection sociale, pour la cohésion nationale et la paix dans le monde. Nous connaissons les objectifs d'une extrême-droite dont seul le marketing a changé. Nous connaissons le projet de la droite conservatrice, particulièrement concernant les fonctionnaires et la protection sociale. Nous connaissons les propositions des libéraux de tous poils et leur traduction pour notre système éducatif; sous couvert d'autonomie, ils entendent transformer nos établissements en PME.

Nous devons nous mobiliser, nous enseignants, fonctionnaires, syndiqués, pour lutter contre le défaitisme et l'auto-dénigrement de notre système éducatif, de nos services publics, de notre protection sociale. Ces échéances électorales sont des rendezvous majeurs et elles auront des conséquences concrètes et

tangibles sur nos vies. C'est la raison pour laquelle nous appelons à participer massivement à ces scrutins, à plaider autour de nous en faveur du vote, et à nous rassembler autour de propositions de progrès pour notre système éducatif.

Il faut en effet poursuivre la priorité à l'éducation, mettre en place les pré-recrutements et recruter de nouvelles générations d'enseignants, résorber la précarité, améliorer la formation des maîtres, remettre sur le chantier les réformes du collège et du lycée pour une scolarité émancipatrice, permettre une nouvelle vague de démocratisation dans l'accès aux qualifications au niveau du baccalauréat et du bac + 3.

Personne ne fera à notre place le travail de promotion de l'école de la République qui éduque et forme en même temps qu'elle instruit, qui promeut la culture commune en même temps qu'elle favorise l'esprit critique, qui donne à chaque citoyen en devenir les outils de la compréhension du monde complexe dans lequel il vit et la capacité d'agir sur son évolution.

Nous sommes fiers de notre métier, nous sommes fiers de ce que nous représentons dans la société, nous avons de l'ambition pour nos élèves, et c'est cela que nous portons au débat public. Car notre regard est résolument tourné vers l'avenir.

Laurent Tramoni

PRÉPARER SA MUTATION



JOINDRE LE SNES-FSU Envoyer sa fiche syndicale

SNES - 12 Pl. Ch. De Gaulle 13001 Marseille Tel : 04.91.13.62.81/82/84

Site: www.aix.snes.edu
Courriel: sqaix@snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 14h - 18h

Les élus du SNES-FSU suivent les dossiers des demandeurs de mutation à toutes les étapes. Pour vous aider, nous devons connaître au mieux votre situation : c'est l'objet de la fiche syndicale, à nous renvoyer avec copie des pièces fournies au rectorat et courrier explicatif pour toute situation particulière. Si vous nous contactez par mail, indiquez votre discipline dans l'objet et précisez vos noms et téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement.

AFFICHAGE DES POSTES VISER LARGE!

Certains postes à pourvoir sont connus avant la saisie des vœux et seront publiés sur SIAM à l'ouverture du serveur. Il s'agit des créations de postes, des mutations inter, ou encore des départs en retraite. Mais la plupart des postes ne sont pas vacants avant le mouvement, ils le deviennent quand leur occupant est lui-même muté. Donc, ne faites pas vos vœux uniquement en fonction de cette liste.

Demandez les postes qui vous intéressent, dans l'ordre de vos préférences.

SOMMAIRE

Page 2 - 3 : Préparer sa mutation Page 4 - 5 : Situations particulières

Page 6 : Postes spécifiques

Page 7 : TZR

Pages 8 - 9 : Barème

Page 10 : Groupements de Communes

Page 11 - 12 : Fiche Syndicale Pages 13 - 14 : Bulletin d'adhésion Page 15 : Groupes de communes et

Glossaire

Page 16 : Réunions d'information

NOUVEAUTÉS

LE SNES DÉFEND TOUJOURS L'ÉQUILIBRE DES BARÈMES

S'il peut être nécessaire de faire évoluer les barèmes, le SNES s'attache toujours à préserver leur équilibre, afin que chacun préserve ses chances de muter.

- Vœu préférentiel

Conformément au BO qui l'a initié l'an passé pour l'inter, le rectorat a décidé de plafonner à 6 demandes consécutives le vœu préférentiel (150 points). Cela évite que cet élément de barème ne vienne dépasser en nombre de points certaines priorités légales. Nous avons obtenu du rectorat que le volume de 30 points par an ne soit pas diminué, ainsi qu'une clause de sauvegarde qui permet de ne pas baisser le barème d'un demandeur qui aurait déjà dépasser le volume plafond de 150 points aux mouvements précédents.

COMMENT SAISIR LES VŒUX ?

Mode d'accès au serveur SIAM via I-Prof www.education.gouv.fr/iprof-siam

Cas médicaux

Il faut déposer un dossier médical auprès du médecin de prévention de l'Académie.

Pour le 13 : Dr Cotte et Dr Munteanu Pour les autres départements : Dr Arnal. Date limite : 4 avril 2016.

Tél: 04 42 95 29 38

Attention, le dépôt du dossier à la MDPH ne suffit pas, il faut être détenteur de la RQTH et l'avoir fournie à l'administration avant la vérification des barèmes.

- Les professeurs chargés de missions académiques à temps complet perdent leur poste à l'issue de la 3e année de mission s'ils décident de ne pas réintégrer leur poste.
- Départage entre les égalités de barèmes

Bien qu'entré en vigueur l'an dernier, il est important de garder cet élément en tête : pour repousser le caractère arbitraire de l'âge, nous avons fait prendre en compte la situation familiale avec le nombre d'enfants. Aussi, déclarez votre situation familiale sur le serveur (enfants, pacs, mariage) et joignez en pièce justificative le livret de famille. Cet élément peut jouer en votre faveur en cas de départage lors d'une égalité de barème sur un poste donné avec un autre demandeur.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Saisie des demandes sur SIAM	Du 21 mars 12h au 4 avril 12h
Dépôt des dossiers "handicap" chez le médecin conseiller technique du recteur	Le 4 avril au plus tard
Dépôt des dossiers papier pour les candidatures aux "postes à compétences requises"	Le 4 avril au plus tard
Courrier éventuel de demande d'annulation de candidature à la mutation	7 avril au plus tard
Renvoi au rectorat des formulaires de confirmation avec les pièces justificatives par les établissements	7 avril au plus tard
Modification tardive des vœux par courrier	5 mai 11h au plus tard
Affichage des barèmes sur SIAM	A partir du 9 mai
Contestation écrite du barème	Le 16 mai au matin au plus tard
Groupe de travail "candidatures au mouvement spécifique"	Le 16 mai
Groupe de travail de vérification des barèmes Groupe de travail des priorités au titre du handicap CO-Psy - CPE - Certifiés, Agrégés, AE	Du 16 au 19 mai
Commissions d'affectation Certifiés, Agrégés, AE	
Commissions d'affectation CPE, CO-Psy	Du 13 au 15 juin
Commissions d'affectation CPE, CO-Psy Demande de révision d'affectation en cas de force majeure	Du 13 au 15 juin Dans les 8 jours
	,
Demande de révision d'affectation en cas de force majeure	Dans les 8 jours
Demande de révision d'affectation en cas de force majeure Demande de temps partiel auprès du nouvel établissement	Dans les 8 jours Du 16 au 24 juin

PRÉPARER SA MUTATION



LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Qui est touché?

En cas de suppression de poste dans une discipline, l'administration l'applique d'abord à un poste vacant ou libéré par un départ en retraite. Mais ce n'est pas toujours possible.

Que se passe-t-il alors?

- Un agent peut être volontaire pour la suppression de son poste. S'il y a plusieurs volontaires, le départage se fait au bénéfice du barème le plus élevé pour la « partie commune » : ancienneté de poste + ancienneté de service ; en cas d'égalité de barème, en faveur de celui qui a le plus grand nombre d'enfants.
- Si aucun fonctionnaire n'est volontaire, la mesure de carte scolaire s'applique à l'agent qui a la plus faible ancienneté dans la discipline et dans l'établissement : « le dernier arrivé ».

Dans l'hypothèse où plusieurs collègues ont la même ancienneté dans l'établissement, c'est le plus petit échelon qui est touché; en cas de nouvelle égalité, c'est le personnel qui a le plus petit nombre d'enfants qui est concerné par la MCS. Dans tous les cas, l'agent touché par la MCS reçoit un courrier du Rectorat pour l'en informer.

A savoir : Un agent qui a déjà subi une MCS cumule l'ancienneté de poste précédemment acquise : il n'est donc pas forcément le « dernier arrivé », mais si c'est malgré tout le cas, la règle n'interdit pas qu'il soit de nouveau touché par une MCS.

- Une attention particulière est portée aux personnels ayant la qualité de travailleur handicapé.
- Dans un établissement qui relevait de l'Education Prioritaire, la mesure de carte scolaire est effectuée en considération de l'ensemble des postes (chaire, postes Ambition/Réussite, postes spécifiques ECLAIR) de la discipline et selon la règle commune.

Comment faire ses vœux?

- Le fait d'être touché par une MCS ne prive pas de ses droits statutaires à mutation : il est donc toujours possible d'effectuer des vœux ordinaires AVANT les vœux obligatoires liés à la MCS, ils sont examinés selon les règles communes.
- L'agent touché par une MCS doit formuler obligatoirement certains vœux ; la règle diffère selon qu'il est titulaire d'un poste en établissement ou d'un poste en ZR.

Titulaire d'un poste en établissement :

- Cinq vœux obligatoires, à partir de l'établissement où le poste est supprimé, dans l'ordre suivant : Etablissement, Commune, Département, Académie, Zone de remplacement de l'Académie (ZRA). Tous ces vœux sont bonifiés de 1500 points. Cette bonification vaut aussi longtemps que l'agent n'a pas retrouvé de poste dans son établissement d'origine (sauf mutation volontaire, voir supra). Ces vœux ne doivent pas être « typés », sauf pour les agrégés qui peuvent ne demander que des lycées, avec les bonifications correspondantes.
- Un vœu facultatif : la zone de remplacement (ZR) correspondant à l'ancien établissement. Ce vœu facultatif doit être placé entre le vœu département et le vœu académie. Il est bonifié de 150 points.

Titulaire d'un poste en Zone de remplacement (ZR) :

- Quatre vœux obligatoires : 3 bonifiés de 1500 points : ancienne ZR, ZRD du département correspondant, ZRA, et un vœu bonifié de 150 points, Académie.
- Un vœu facultatif, bonifié de 150 points : le vœu département correspondant à l'ancienne ZR, intercalé entre le vœu ZRD et le vœu ZRA.

A savoir: si un agent touché par une MCS ne formule pas les vœux obligatoires, ceux-ci sont générés automatiquement et placés après tous les autres vœux ou substitués aux cinq derniers si l'agent a formulé 20 vœux non bonifiés.

Quelle affectation?

La réaffectation se fait au plus près de l'établissement d'origine, d'abord dans la même commune et dans un établissement de même type (collège ou lycée), puis par «cercles» ou «tours» d'éloignement progressif. Si un collègue de l'établissement d'origine obtient sa mutation et libère un poste dans la discipline, la MCS s'annule automatiquement et l'agent est réaffecté dans son établissement d'origine. S'il y a plusieurs postes dans une même commune, les vœux non bonifiés peuvent servir de « vœux indicatifs ».

Une affectation sur un vœu bonifié a pour conséquence le maintien de l'ancienneté dans l'ancien poste, pour une mutation ultérieure. Les collègues qui ont été touchés antérieurement par une MCS conservent leurs bonifications de 1500 points sur leurs vœux obligatoires non satisfaits, à condition de n'avoir pas obtenu une affectation sur un vœu non bonifié, ni une mutation hors académie.

BONÀ SAVOIR

Les 20 vœux peuvent porter sur des établissements, des communes, des groupements de communes (GOC), des départements, l'Académie, des ZR, toutes ZR d'un département, toutes ZR de l'Académie, des postes spécifiques académiques, sauf pour les documentalistes et les personnels d'éducation pour qui la formulation couvre aussi les lycées professionnels, « tout type d'établissement » couvre exclusivement les collèges et les lycées.

Aucune formulation de vœux ne permet de couvrir à la fois des postes en établissement et des postes de remplacement.

Les groupes de communes sont ordonnés, c'est-à-dire que les communes sont examinées dans l'ordre indiqué au répertoire académique des établissements (p.10).

Le titulaire d'un poste ne peut pas redemander son poste : dans ce cas, l'administration annule ce vœu ainsi que les suivants.

- Si vous êtes titulaire d'un poste dans l'Académie, ne formulez aucun vœu où vous ne souhaiteriez pas être nommé.
- Si vous entrez dans l'Académie, lisez attentivement l'article sur l'extension (p.4).
- Le rang d'un vœu n'intervient pas pour départager les candidats, c'est le collègue qui a le barème le plus élevé qui sera affecté.
- Si l'ordonnancement d'un groupe de communes ne vous convient pas, formulez les communes qui vous intéressent dans les vœux précédents.

Vous pouvez « panacher » vos vœux : 1.Collège X à Martigues, 2. Martigues en lycée, 3. Martigues tout type d'établissement, 4. ZR. Mais attention au choix stratégique pour les stagiaires utilisant la bonification de 50 points.

Les bonifications familiales, transitoire EP, TZR ne sont pas données sur un type d'établissement (ni sur un établissement précis). Pour en bénéficier, il faut demander « tout type d'établissement ». Si vous souhaitez montrer votre préférence pour un type d'établissement, demandez le d'abord (pas de bonification sauf les lycées pour les agrégés) puis demander le même vœu géographique « tout type d'établissement » qui sera bonifié.

Plutôt que de demander un établissement précis, si celui-ci est le seul établissement de la commune, demandez la commune avec « tout type d'établissement ». Vous y gagnerez les bonifications familiales.

Pour les bonifications, une zone de remplacement précise (code ZRE) est assimilée à une commune.



SITUATIONS PARTICULIÈRES

BONIFICATION FAMILIALES ATTENTION AU VŒU DÉCLENCHEUR!

Les bonifications familiales (RC, enfant, mut. sim. avec conjoint, RRE) répondent à des critères précis et sont soumises à l'envoi de pièces justificatives. Elles ne sont accordées que pour les vœux larges non typés (COM, GOC, DEP, ZR), ce qui exclut donc les vœux précis ou typés.

De plus, afin d'en bénéficier, l'agent doit faire un « vœu déclencheur » c'est-à-dire que le 1er vœu large formulé doit se situer obligatoirement dans le département de la résidence professionnelle ou privée du conjoint pour générer les bonifications pour ce vœu et les suivants de même type.

DÉCOMPTE DES ANNÉES

es agents en activité doivent justifier d'au moins 6 mois de séparation effective par année scolaire pour prétendre aux points de séparation sur le vœu DEP correspondant à la demande de rapprochement de conjoint.

Lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de la demande, seule l'année de séparation 2015-2016 doit être justifiée. Lorsque les personnels sont en situation de congé parental ou de disponibilité pour suivre le conjoint, seule la moitié de la durée de séparation est prise en compte.

Ainsi, une année d'activité suivie d'une année de congé parental est comptée pour une année et demie soit 150 points. Pour ces cas, le maximum d'années prises en compte est de deux ans.

Depuis 2 ans, les stagiaires bénéficient du calcul des années de séparation.

Pour les stagiaires ex-titulaires d'un corps relevant de la DGRH, les années de séparation antérieures à l'année de stage seront également prises en compte. En cas de renouvellement ou de prolongation de stage, les années de stage sont comptabilisées pour une seule année.

N.B. : La séparation est effective lorsque les deux conjoints ne travaillent pas dans le même département.

Années de	0,5	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4 années
séparation	année	année	année	années	années	années	années	et +
Points	50	100	150	325	420	475	510	600

BONIFICATIONS STAGIAIRES

Les ex-contractuels du 2nd degré, ex-MA, ex-MI-SE ou ex-AED, bénéficient de bonifications sur les vœux Dep, ZRD, ZRA, selon leur échelon de classement initial: 100 pts pour les 4ème échelons, 115 pts pour les 5ème et 130 pts pour les 6ème échelons et plus.

Les autres stagiaires du 2nd degré bénéficient des 50 points sur leur vœu 1 s'ils ont joué ces points à l'inter. Les collègues qui n'ont pas utilisé leurs 50 points l'an dernier ou l'année d'avant peuvent encore le faire.

Le SNES-FSU a demandé cette année à l'administration de modifier le Bulletin Académique pour que les stagiaires puissent jouer leur 50 points sur un vœu, quel que soit son rang. L'avantage serait pour les stagiaires concernés de pouvoir faire des vœux indicatifs de leurs préférences avant le vœu large sur lequel ils font en général porter leurs 50 points. L'administration n'a malheureusement pas voulu donner suite à notre demande.

EX-FONCTIONNAIRESTITULAIRES

Si vous êtes cette année stagiaire d'un corps du second degré et que vous étiez antérieurement titulaire d'un autre corps de la fonction publique, deux cas sont possibles :

- Si vous étiez titulaire d'un autre corps du second degré, vous bénéficiez d'une bonification de 1000 points sur votre ancien établissement, ancienne commune et ancien département (sur ZRE et ZRD si vous étiez sur ZR). Vous gardez votre ancienneté de poste (dernière affectation en tant que titulaire dans le corps d'origine + année de stage + ancienneté dans le nouveau poste) jusqu'à votre prochaine mutation.
- Sinon, vous bénéficiez d'une priorité de 1000 points sur le vœu départemental correspondant à votre ancienne affectation (de même après détachement).

DISPONIBILITÉ ET TEMPS PARTIEL

Pour une année de disponibilité, envoyez votre demande à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, sous couvert de votre chef d'établissement au plus tard deux mois avant la date de la pré-rentrée.

Les collègues affectés à l'issue du mouvement intra pourront formuler une demande de temps partiel auprès de leur nouveau chef d'établissement dès leur affectation connue : la campagne de demande de temps partiel sera ouverte du 16 au 24 juin 2017. Les temps partiels en cours sont annulés par la mutation : il faut refaire une demande, y compris pour les temps partiels de droit.

ATTENTION À L'EXTENSION!

L'extension peut s'appliquer à tous ceux qui, certains d'être dans l'Académie, n'y ont pas encore d'affectation définitive dans le second degré : tous les entrants de la phase inter et les collègues de l'Académie en réintégration après disponibilité ou congé. C'est la procédure de recherche d'une affectation lorsque les vœux de l'intéressé n'ont pu être satisfaits. Elle se fait avec le plus petit barème correspondant aux vœux formulés à partir du 1er vœu exprimé.

Les affectations en établissement dans un département, puis dans les ZR de ce département sont examinées avant de passer dans un autre département selon l'ordre ci-après.

Département correspondant au 1er vœu demandé	Département d'extension
Bouches-du-Rhône	 Bouches-du-Rhône Vaucluse Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes
Vaucluse	 Vaucluse Bouches-du-Rhône Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes
Alpes-de-Haute-Provence	 Alpes-de-Haute-Provence Hautes-Alpes Vaucluse Bouches-du-Rhône
Hautes-Alpes	 Hautes-Alpes Alpes-de-Haute-Provence Vaucluse Bouches-du-Rhône

Gardez la main le plus possible :

- Formulez les 20 vœux possibles en élargissant selon vos souhaits la distance et le type de poste.
- Fixez vous-même l'ordre dans lequel vous souhaitez que les différents départements et ZRD soient examinés en les formulant parmi vos vœux selon votre ordre préférentiel

SITUATIONS PARTICULIÈRES



ETABLISSEMENTS REP ET REP+

epuis la rentrée 2015, nous avons obtenu que les établissements REP et REP+ bénéficient des epuis la rentree 2015, nous avons obtens que les calculations accordées aux APV et RRS (voir tableau pages centrales).

Rappel: ces bonifications sont attribuées au bout de 5 et 8 ans d'exercice continu et effectif (au moins six mois dans l'année chaque année) dans le même établissement. Il faut également être en poste dans l'établissement au moment de la demande.

Quelles conséquences d'indemnités et de service?

Dans les REP+, chaque heure d'enseignement est pondérée 1,1, pour exemple, un certifié atteint son maximum de service avec 16h 1/3 (car 16,33x1,1 = 18). Ce temps libéré est une reconnaissance de la pénibilité et de la charge de travail dans les établissements les plus difficiles, comme de la nécessaire concertation des équipes. Toutes les heures dépassant cet horaire sont alors rémunérées en heures supplémentaires (seule une HSA reste imposable). Au niveau indemnitaire, les personnels de ces établissements bénéficient de 2312 euros par an. Ces évolutions sont à mettre à l'actif du SNES et des personnels qui ont su, lors des Etats Généraux ou encore des Assises de l'Education Prioritaire, porter haut leurs revendications. Pour les établissements REP, l'ancienne prime ZEP est revalorisée de 50%, soit 1734 euros par an.

Spécificité de l'Académie : « les lycées accompagnés »

Malgré la mobilisation des lycées ZEP, le Ministère a fait le choix de ne pas classer de lycées dans l'éducation prioritaire ; dans notre Académie, l'action syndicale a permis d'obtenir un label « lycée accompagné » pour trois LGT marseillais (voir tableau), traités comme les REP+ dans les bonifications pour l'intra-académique. Les lycées RRS continuent à être considérés comme les collèges REP.

Dispositif transitoire pour les collèges (ex APV-ex RRS)

Les collèges anciennement APV ou RRS qui se retrouvent exclus ou déclassés par rapport à la nouvelle classification bénéficient d'un dispositif transitoire, valable jusqu'en 2018, uniquement sur des vœux larges et non typés :

Durée d'exercice	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 à 7 ans	8 ans et +
RRS non classé REP ou REP+	0	0	30	40	80	150
APV non classé REP+	0	0	65	80	150	300

Etablissements relevant de la bonification REP		Etablisse bor		relevar on REP		E			relevant du nsitoire	
		APV non classé RE	P+	0	0	65	80	150	300	
		RRS non classé RE	P ou REP+	0	0	30	40	80	150	

Département (04)

Clg J Giono – Manosque

Département (05)

Clq Hts à Plaine -Laragne

Département (13)

Clg J d Bouffan - Aix Clg Van-Gogh - Arles

Clq L Garlaban - Aubagne

Clg Léger – Berre l'Étang Clq G Péri - Gardanne

Clg A Daudet - Istres

Clq A France - Mars o6

Clg L Michel -Mars 10

Clg P de Vivaux -Mars10

Clg F Villon – Mars 11

Clg J Giono - Mars 13

Clq L'Estaque - Mars 16

Clg Pagnol - Martigues Clg Mont-Sauvy - Orgon

Clg P Eluard - Port-de-Bc

Clg Robespierre - Port-St-Louis

Clg J Prévert -St-Victoret

Clg J Moulin - Salon

Clg R Cassin - Tarascon

Clg C Claudel – Vitrolles

Département (84)

Clq P Eluard - Bollène

Clq Raspail - Carpentras

Clg F Mistral - Avignon Clg J Verne - Pontet (Le)

Clg B Hendricks - Orange

Clg Voltaire - Sorgues

Clq Vallis Aeria - Valréas

bonification REP+

Département (13) Clq Ampère - Arles

Clg Izzo – Mrs 02

Clg Vieux port – Mrs 02

Clg B de Mai – Mrs o3 Clg E Quinet – Mrs 03

Clg Versailles - Mrs 03

Clq A Renoir – Mrs 13

Clg E Rostand – Mrs 13

Clg J Prévert – Mrs 13 Clg Mallarmé – Mrs 13

Clg A Dumas – Mrs 14

Clg Clair Soleil –Mrs 14

Clg E Manet – Mrs 14

Clq J Massenet - Mrs 14

Clg H Wallon - Mrs 14

Clg M Laurencin Mrs 14

Clg Pytheas – Mrs 14 Clg Rimbaud – Mrs 15

Clg E Triolet – Mrs 15

Clg J Moulin - Mrs 15

Clg J Ferry – Mrs 15

Clg Rosa-Parks –Mrs 15

Clg V des Pins – Mrs 15

Clg H Barnier – Mrs 16

Clq Miramaris - Miramas

Clg Mistral - Port-de-Bc

Clq Fabre - Vitrolles

LGT Hugo – Mrs3 LPO Diderot - Mrs 13

LGT St Exupéry - Mrs 15

Département (84)

Clg A Mathieu - Avignon

ClgG Philipe -Avignon Clg J Brunet - Avignon

Clg Roumanille - Avignon

Clg Daudet - Carpentras

Clg Gauthier - Cavaillon

Ex - APV

Département (13)

Clg D Milhaud – Mars 12

Clg Malraux - Mars 13

Département (84)

Clg Diderot - Sorgue

Ex - RRS

Département (05)

Clg Les Giraudes – L'Argentière Clg Mitterrand – Veynes

Département (13)

Clg Château Forbin — Mrs 11

Département (84)

Clq H Boudon - Bollène

DOSSIER DE HANDICAP

Il faut distinguer deux types de bonifications, non cumulables : 100 points, de droit, au fonctionnaire détenteur de la RQTH, sur vœux larges: département, ZRD, Académie, ZRA, à condition de fournir le justificatif avec la confirmation de demande.

certains départementaux ou GOC, lorsque le dossier handicap est déclaré prioritaire par le groupe de travail de contrôle des barèmes. Cette bonification éventuelle peut être accordée au titre de l'agent, du conjoint ou d'un enfant. Un dossier médical complet et confidentiel doit être transmis au médecin de prévention pour le 4 avril.

Le SNES exercera sa vigilance habituelle pour défendre les collègues susceptibles d'obtenir une bonification au titre du handicap et possible des dossiers. N'oubliez pas de nous communiquer un double de votre dossier. Pour en savoir plus, consulter notre site internet.

Permanence spéciale les mardis 14h/17h.

SITUATION ENTRAÎNANT **UNE PERTE DE POSTE**

apprentissage, formation continue des adultes ou en mission Insertion, en enseignement supérieur (ATER, PRAG, PERCE) perdent leur poste et doivent réintégrer, en postulant au bonification de 1000 points sur le département correspondant à leur ancienne affectation (DEP ou ZRD). Nouveauté cette année, les chargés de mission académiques à temps complet perdent également leur poste au bout de 3 ans et peuvent réintégrer selon les

Les agents en congé longue durée ou en congé parental perdent leur poste à l'issue de trois périodes de 6 mois s'ils n'ont pas manifesté leur volonté de le réintégrer. Leur réintégration est traitée comme suit, 1000 points sur les vœux correspondant à l'ancienne affectation (Etab, Com, Dep, Aca ou ZRE, ZRD, ZRA pour les TZR).

Les postes adaptés sont, quant à eux, traités comme mesure de carte scolaire (1500 pts) à partir de leur ancien établissement ou à partir de leur domicile (au choix de l'agent).



7 du BA.

QU'EST-CE QU'UN POSTE À POSTES À COMPÉTENCES REQUISES

Ce sont des postes qui demandent des compétences pédagogiques particulières du fait des spécificités de l'enseignement : accueil des enfants migrants (FLE, UPE2A), accueil des enfants handicapés (ULIS), certaines sections de techniciens supérieurs, sections européennes, professeurs attachés de laboratoire, arts plastiques et éducation musicale dans les lycées, classes aménagées...

COMPÉTENCE REQUISE?

Les postes SPEA vacants seront sur SIAM à l'ouverture du serveur.

La typologie complète se trouve dans l'annexe

Il existe aussi des postes spécifiques nationaux (CPGE, certaines STS...) pour lesquels la demande doit se faire au moment du mouvement inter-académique.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES JUSQU'AU 4 AVRIL 2017 MIDI

Faire ses vœux sur SIAM du 21 mars au 4 avril Remplir et transmettre la fiche de candidature publiée au BA (annexe 8).

Vous la trouvez sur : <u>www.aix.snes.edu</u> Envoyez votre fiche syndicale de suivi au SNES Aix-Marseille

Les postes en LP sont mis au mouvement des PLP et les vœux en LP demandés sur SIAM lors du mouvement des certifiés ou agrégés seront donc annulés (sauf pour les professeurs documentalistes et les CPE).

AFFECTATION EN LP

Cependant si un poste en LP reste vacant après le mouvement des PLP, un certifié ou un agrégé peut y être nommé à titre temporaire : la demande d'AFA doit être faite par courrier et transmise à la DIPE.

Tout élève en vaut un autre, tout usager a droit à un service de qualité : c'est ce principe essentiel de la Fonction publique qui fonde le mouvement pour une allocation optimale des moyens disponibles. Car ce qui est commun dans les besoins des élèves ou des établissements, ce qui est commun aux agents, aux « pairs », est premier par rapport à ce qui est particulier. Disant cela, il ne s'agit pas de nier les particularités de certains postes (classes européennes, sections de techniciens supérieurs...), mais bien de considérer que tout enseignant est a priori à même d'adapter son enseignement aux contingences locales.

Postes spécifiques

Comment postuler?

Un agent ne peut être affecté sur un poste spécifique qu'à la condition d'être volontaire et d'avoir demandé explicitement ce poste précis. La demande se fait à la fois par envoi, via le chef d'établissement, d'une fiche de candidature (annexe 8 du BA spécial mouvement intra) et par formulation, via SIAM et Iprof, du vœu portant sur le poste spécifique de l'établissement souhaité, en début de liste des vœux formulés lors de la demande de participation au mouvement.

Malgré les demandes du SNES, il n'est pas possible de panacher les vœux : les vœux portant sur des postes spécifiques doivent être formulés en premier, avant les vœux portant sur des chaires banalisées. Il n'est pas non plus possible de postuler au moyen d'un seul et même vœu pour tous les postes spécifiques d'une même zone géographique (par exemple le vœu « Tout poste en classe européenne Anglais de la commune de Marseille » sera supprimé par l'administration).

Attention: l'administration considère que votre demande d'affectation sur un poste spécifique est prioritaire sur n'importe quel vœu. Si elle est retenue, vos autres vœux ne seront pas examinés, même si une affectation est possible à votre barème.

Comment connaître les postes spécifiques et leurs spécificités ?

L'administration s'engage à afficher sur SIAM pendant la période d'ouverture du serveur la liste des postes spécifiques et une fiche de poste présentant les particularités du poste et le profil du candidat. A l'usage, on constate que ces fiches de postes sont pour le moins succinctes et sibyllines. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre section académique qui dispose d'informations supplémentaires émanant des groupes de travail paritaires (mi mars) et des sections syndicales d'établissement.

Quelle est la procédure d'affectation?

Un groupe de travail paritaire « Postes Spécifiques » se réunira la semaine le 16 mai 2017 pour étudier les différentes demandes, l'adéquation entre le profil du demandeur et les spécificités du poste, l'avis indicatif formulé par les corps d'inspection.

Les candidatures retenues sont alors classées selon le barème partie fixe (points d'échelon et d'ancienneté de poste). Le recteur procède à la nomination après consultation de la Formation Paritaire Mixte d'Affectation du 13 au 15 juin 2017. Il est donc nécessaire que les commissaires paritaires du SNES aient toutes les informations nécessaires au suivi de votre demande.

Quand postuler?

Les vœux sur SIAM sont à formuler pendant la période normale (jusqu'au 4 avril) et la fiche de candidature, obligatoire, est à remettre à votre chef d'établissement actuel avec les pièces justificatives nécessaires pour qu'il la transmette au rectorat avant le 7 avril.

BESOIN PÉDAGOGIQUE OU MANAGEMENT?

Certains postes présentent des particularités d'ordre pédagogique qui nécessitent que les inspecteurs pédagogiques valident les candidatures au regard de la détention par le candidat de compétences pédagogiques particulières conformes au profil spécifique du poste (voir encadré). Les postes vacants ou susceptibles de l'être sont affichés sur SIAM-IProf, l'administration s'engageant à publier un descriptif du poste et des compétences attendues.

Cependant, les postes spécifiques nouvellement créés ou devenus vacants pendant le mouvement sont souvent pourvus de façon provisoire et sans droit de regard des élus du personnel et ces nominations à titre provisoire sont le plus souvent utilisées par l'administration l'année suivante pour acter une nomination définitive.

Le SNES estime qu'il s'agit là d'un détournement de la procédure et nous continuons à demander que l'ensemble des postes soient soumis à la même procédure et étudiés en GT. Depuis quatre ans, le SNES obtient que les avis des IPR soient accompagnés d'une motivation pour plus de transparence dans les affectations. Mais les logiques managériales toujours en vogue nient la dimension commune de nos métiers et font primer les particularités des agents et des usagers sur ce qui rassemble et unit. Le nouveau management public tend à « généraliser le spécifique » en multipliant, y compris artificiellement, sans justification pédagogique, les postes à profil.

Le SNES est parvenu à contenir ce mouvement, considérant que les agents n'avaient pas à faire et à refaire sans arrêt la démonstration qu'ils possèdent les compétences pour enseigner. Rompre les solidarités entre les collègues et les garanties collectives ouvrirait la voie à l'individualisation des missions, des services et des rémunérations, ce qui avait été expérimenté -sans succès- dans les établissements ECLAIR.



TZR: LA MOBILITÉ CHOISIE GRÂCE AU SNES

es TZR ont vu ces dernières années leurs conditions de travail se dégrader : agrandissement des zones de remplacement, affectations hors zone, affectation sur plusieurs établissements, etc...

Aussi, on ne peut que se féliciter des avancées obtenues ces dernières années par le SNES

RÉUNION D'INFORMATION POUR LES NOUVEAUX TZR Mercredi 24 juin 2017 à 14h au local du SNES à Marseille

Aix-Marseille pour le mouvement intra-académique. Ces avancées sur les mutations en appellent d'autres : conditions de travail, de rémunération et de prise en compte des déplacements et des missions spécifiques des TZR.

En 2009, le SNES Aix-Marseille avait gagné le rétablissement d'une bonification spécifique pour les TZR (supprimée au mouvement inter il y a 9 ans); en 2013 les élus du SNES ont demandé et obtenu le doublement de cette bonification pour tenir compte de la pénibilité et des missions spécifiques des TZR.

Et, depuis la rentrée 2015, le SNES a obtenu la généralisation d'une heure de décharge pour un service sur deux communes différentes (la notion de « non limitrophe » disparaissant) ou pour un service sur trois établissements dans les nouveaux décrets qui régissent nos obligations de service.

Pour le mouvement intra 2017 voici les spécificités TZR :

- 30 points par année d'ancienneté sur la ZR sur les vœux Commune (et plus larges) et vœux ZR (lesquels s'ajoutent aux 10 points par année d'ancienneté dont bénéficient tous les collèques).
- 150 points dit de "stabilisation" sur le vœu Département correspondant au département de la ZR actuelle (NB : ZR Centre académie = Vaucluse et ZR Nord Est 13 = Bouches du Rhône).
- En cas de mesure de carte scolaire : possibilité d'ajouter le vœu département (correspondant à la ZR supprimée) entre les vœux ZRD (toute ZR du département) et ZRA (toute ZR de l'académie) bonifié de 150 points supplémentaires. Attention, une mutation sur ce vœu entraine la perte de l'ancienneté acquise. (Voir aussi page 3).

Les collègues nouvellement affectés en ZR recevront, en même temps que leur affectation, un établissement de rattachement administratif (RAD) et devront, comme les autres TZR, participer à la phase d'ajustement.

Zones de remplacen	nent	Communes
OUEST 13	013002ZP	Arles, Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Miramas, Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc, Martigues.
NORD-EST 13	013001ZF	Aix-en-Pce, Luynes, Gardanne, Bouc Bel Air, Simiane, Cabriès, Fuveau, Gréasque, Rousset, Septèmes-les-Vallons, Velaux, Les Pennes-Mirabeau, Rognes, Peyrolles-en-Pce, Vitrolles, Puy-Ste-Réparade, Rognac, Pertuis, La Fare-les-Oliviers, Saint-Victoret, Trets, Marignane, Gignac-la-Nerthe, Berre-l'Etang, La Tour d'Aigues, Cadenet, Châteauneuf-les-Mtg, Sausset-lesPins.
SUD-EST 13	013003ZY	Marseille 1er, Marseille 2ème, Marseille 3ème, Marseille 4ème, Marseille 5ème, Marseille 6ème, Marseille 7ème, Marseille 8ème, Marseille 9ème, Marseille 10ème, Marseille 11ème, Marseille 12ème, Marseille 13ème, Marseille 14ème, Marseille 15ème, Marseille 16ème, Plan de-Cuques, Allauch, Aubagne, Cassis, Roquevaire, Gémenos, La Ciotat, Auriol.
CENTRE	084001ZX	Avignon, Le Pontet, Montfavet, Morière, Châteaurenard, Saint-Andiol, Saint-Rémy-de- Provence, L'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon, Orgon, Cabrières d'Avignon, Eyguières, Mallemort, Salon-de-Provence, Pélissanne, Apt, Lambesc.
VAUCLUSE	084002ZF	Carpentras, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Mazan, Bédarrides, Vedène, Le Thor, Sorgues, Vaison-la-Romaine, Orange, Sault, Sainte-Cécile-les-Vignes, Bollène, Valréas.
DIGNE-LES-BAINS	004001ZV	Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Saint-Auban, Sisteron, Saint-André-les-Alpes, Bevons, Seyne-les-Alpes, La Motte du Caire, Castellane, Annot, Barcelonnette.
MANOSQUE	004002ZD	Manosque, Forcalquier, Oraison, Riez, Banon, Sainte Tulle, Volx.
BRIANÇON	005001ZR	Briançon, L'Argentière-la-Bessée, Guillestre, Embrun.
GAP	005002ZZ	Gap, La Batîe Neuve, Tallard, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Veynes, Serres, Laragne-Montéglin.

PHASE D'AJUSTEMENT

Les TZR effectueront durant l'année scolaire soit des remplacements de courte et moyenne durée (REP) soit un remplacement à l'année (AFA).

L'administration privilégie les AFA. Les AFA sont examinées par un groupe de travail paritaire académique composé de représentants de l'administration et d'élus du personnel (mi-juillet et /ou fin-août).

Tous les TZR, nouvellement nommés ou déjà en poste, devront participer à cette phase dite « d'ajustement » et émettre des vœux entre le 22 et le 29 juin 2017 par le biais de l'application académique AFFTZR :

https://appli.ac-aix-marseille.fr/afftzr/

COMMENT FAIRE SES VŒUX POUR LA PHASE D'AJUSTEMENT?

Il s'agit d'émettre 5 vœux indicatifs (de tous types) et l'attribution se fait selon un barème simplifié (ancienneté de poste + échelon). En l'absence de vœux, vous serez employés selon les besoins du service, ce qui ne signifie pas être corvéable à merci (en particulier, vous devez refuser tout poste à l'année hors zone).

Le SNES demande que les TZR puissent, lors de la phase d'ajustement, indiquer leur préférence entre poste en AFA ou remplacement de courte et moyenne durée. N'hésitez pas à mentionner votre préférence et à nous l'indiquer sur la fiche syndicale de suivi.

N'oubliez pas de renvoyer la fiche syndicale pour la phase d'ajustement.

N'oubliez pas qu'un TZR est d'abord un titulaire comme un autre, qui doit bénéficier du droit commun. Par exemple, signalez et prouvez avec vos arrêtés vos droits à points pour année de séparation ou pour exercice en REP et REP+ si vous y avez exercé plusieurs années en continu (y compris en ayant changé d'établissement REP ou REP+).



VOTRE BARÈME POUR LE MOU

 $\mathbf{1}^{er}: ZR \ supprim\'ee/\mathbf{2}^e: ZR \ DEP \ correspondantes$

Tout poste fixe DEP formulé entre les 2ème et

4^e: Tout poste fixe ACA

SITUATION COMMUNE		
Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux?
10	Ancienneté de service : (Echelon) 7 pts par échelon de classe normale (minimum	
T	21 pts)	T
Tous	49 pts + 7 pts par échelon de hors-classe 77 pts + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle	Tous
Tous	Ancienneté de poste : 10 pts par année + 50 pts tous les 4 ans (sans	Tous
SITUATION ADMINISTRATIVE	limite de durée)	
Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux ?
•		•
Sportif de haut niveau	50 points par an dans la limite de 4 ans	Sur vœu DEP/ZRD/ACA/ZRA
	30 points/an (sans limite de durée)	COM/GOC et plus large sans restriction de typ d'établissement
TZR (Titulaires Zone de Remplacement)	150 points 50 points utilisables une seule fois au cours de	Sur vœu DEP sans restriction de type d'établis
Stagiaire (si les points ont été utilisés à l'inter)	3 mouvements	Sur le 1er vœu
Ex contractuel second degré public et ex AED	100 pts jusqu'au 4 ^{ème} , 115 pts pour le 5 ^{ème} , 130 pts pour 6 ^{ème} et +	Sur le vœu département
Réintégration, Stagiaire ex titulaire de l'E.N.	1000 points	Sur le département d'origine
Poste adapté	1500 points	Sur ancien ETAB/COM/DEP/ACA ou sur COM résidence/DEP/ACA selon le choix de l'agent
Dossier au titre du handicap	100 points si RQTH (l'attestation doit être transmise au rectorat)	Sur vœu DEP/ZRD/ACA/ZRA
Dossiei au title uu fiantiicap	1000 points si dossier validé, non cumulables avec les 100 points ci-dessus	Sur vœu GOC et plus large (décision en GT)
Ponification Agrágás pour los lusás		Sur les vœux ETAB et COM type lycées
Bonification Agrégés pour les lycées		Sur les vœux GOC type lycées Sur les vœux DEP et ACA type lycées
Changement de discipline, de corps (2ème degré)		Ancien ETAB/COM/DEP ou ancienne ZR/ZRD
Vœu préférentiel (non cumulable avec les bonifications familiales)	30 points/an à partir de la deuxième demande consécutive (plafonné à 150 points)	Sur le vœu département
Education prioritaire	5 ans : 150 points / 8 ans : 300 points	Sur les vœux communes et plus larges sans re
Affecté en REP+/ Lycée ex APV (vœux larges)	5 ans . 150 points / 0 ans . 300 points	type d'établissement + ZR
Affecté en REP+/ Lycée ex APV (vœux précis)	5 ans : 20 points / 8 ans : 40 points	Sur vœu établissement
Affecté en REP/lycée RRS	5 ans : 80 points 8 ans : 150 points	Sur les vœux communes et plus larges sans res type d'établissement + ZR
Dispositif transitoire de déclassement (valable jusqu'en 2018)		
Affecté en collège RRS non classé REP ou REP+		
Affecté en collège APV non classé REP+		
SITUATION FAMILIALE		
Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux ?
Rapprochement de conjoints ou bonification familiale		Sur les vœux COM/GOC/ZR Sur les vœux DEP et ZR du département
	Entrants de l'inter : traitées comme un rapprochement de conjoint ou Titulaires de	
Mutations simultanées	l'Académie	Sur les vœux DEP
	(Lorsqu'aucun des 2 conjoints n'est affecté dans le département demandé)	Sur les vœux COM et GOC hors département a
Rapprochement de la résidence de l'enfant	Idem rapprochement de conjoints	
MUTATION SUITE A MESURE DE CARTE SCOL		
Pour qui ?	Combien ?	Sur quels vœux ?
Titulaire d'un poste en établissement	Bonification prioritaire (vœux obligatoires)	1er : Ancien ETAB/2e : COM/3e : DEP/4e : ACA/5
	Bonification (vœu non obligatoire) Bonification prioritaire (vœux obligatoires)	Vœu ZRD formulé entre les 3ème et 4ème vœ 1 ^{er} : ZR supprimée/2 ^e : ZR DEP correspondante
	DOMINICATION DISORDALE (VCEUX ODNOGROWES)	

Bonification prioritaire (vœux obligatoires)

Bonification (vœu non obligatoire)

Titulaire d'un poste de remplacement (TZR)

JVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

150 pts

150 pts

les 3ème vœux



	Eléments d	e barème								Calcul
	1-2-3 éch	4 éch	5 éch	6 éch	7 éch	8 éch-HC1	9 éch-HC2	10 éch- HC3	11éch-HC4	
	21 pts	28 pts	35 pts	42 pts	49 pts	56 pts	63 pts	70 pts	77 pts	
	HC5-CE1	HC6-CE2	HC ₇ - CE	3 - CE4 - C	E5 - Agrégés	HC6 avec and	ienneté > 2			
	84 pts	91 pts	98 pts							
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	
	10 pts	20 pts	30 pts	90 pts	100 pts	110 pts	120 pts	180 pts	190 pts	
	Eléments o	de barème								Calcul
	1 an		2 ans		3 ans		4 ans		5 ans	
2	50 pts		100 pts		150 pts		200 pts			
	30 pts		6o pts		90 pts		120 pts		150 pts	
ement			150 pts							
			50 pts							
			100 pts, 1	15 pts, 130 p	ots en fonctio	on de l'échelon	de reclassement	au 01/09/2016		
			1000 pts							
de			1500 pts							
			100 pts							
			1000 pts							
			90 pts 120 pts							
			150 pts							
			1000 pts	_						
	1ère dema i o pts	nde	2ème der 30 pts	nande	3ème dem 6o pts	nande	4ème deman 90 pts	de		
triction de	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans et +		J - P			
	o pt	150 pts	150 pts	150 pts	300 pts					
	o pt	20 pts	20 pts	20 pts	40 pts					
triction de	o pt	8o pts	8o pts	8o pts	150 pts					
	1 an	2 ans	a ans	/ ans	5 à 7	8 ans et +				
	1 an 0	0	3ans 30	4ans 40	ans	150				
	0	0	65	80	80 150	300				
			-		-					
	Eléments d	le barème								Calcul
	o enfant		1 enfant		2 enfants		Enfant supplé	mentaire		
	51,2 pts		126,2 pts		201,2 pts					
	151,2 pts		226,2 pts		301,2 pts		+75 pts/enfant		Séparation (Valable sur	
	90 pts		165 pts		240 pts				vœu DEP ou	
ctuel	30 pts		105 pts		180 pts		+75 pts/enfant		plus large) Voir p 4	
	,								, ,	
	Eléments d	le barème								Calcul
: ZRA x ci-dessus	1500 pts 150 pts									
/3 ^e : ZRA	1500 pts			Ces vœux	doivent être f	ormulés dans c	et ordre et consé	cutivement, en fi	n de demande.	
	150 pts				7			-, - J.		



GROUPEMENTS DE COMMUNES

1				
Denam	Delivering de Contraction de groupe de Contraction	Carle du	Camposition db groupe de Cansonnes	Casse do la comprovition
4	DIGNE ET ENVIRONS	4951	DIGNE	4070
			CHÂTEAU-ARNOUX	4049
	MANOSQUEET ENVIRONS	4952	MANOSQUE	4112
			SAINTE-TULLE	4197
			VOLX FORCALQUIER	4245
			ORAISON	4143
			RIEZ	4165
	SAINT-ANDRE-LES ALPES	4953	SAINT-ANDRE-LES ALPES	
			ANNOT	4008
			CASTELLANE	4039
	SISTERON ET ENVIRONS	4954	SISTERON	4209
			BEVONS	4,027
			CHÂTEAU-ARNOUX	4049
			LARAGNE MONTGELIN	5070
Н	BARCELONNETTE ET ENVRIONS		LA MOTTE BARCELONNETTE	4134
	BANCELONNETTE ET ENTRICHS	4955	SEYNE	4019
5	BRIANÇON ET ENVIRONS	5952	BRIANCON	5023
-		3332	L'ARGENTIERE LA BESSE	5006
	EMBRUN ET ENVRIONS	5953	EMBRUN	5046
			GUILLESTRE	5065
	GAP ET ENVIRONS	5952	GAP	5053
			LA BATIE NEUVE	5017
			TALLARD	5179
			SAINT-BONNET	5132
-			VEYNES	5179
	HAUTES-ALPES QUEST	5954	SERRES VEYNES	5166
			LARAGNE MONTGELIN	5179 5070
13	VILLE DE MARSEILLE	12959	MARSEILLE ser	13201
~		-00-0	MARSEILLE 26	13202
			MARSEILLE 3e	13203
			MARSEILLE 48	13204
			MARSEILLE se	13205
			MARSEILLE 6e	13206
			MARSEILLE 7e	13207
			MARSEILLE Be	13200
			MARSEILLE pe MARSEILLE pe	13203
			MARSEILLE 136	13210
			MARSEILLE 12e	13211
			MARSEILLE 130	13213
			MARSEILLE 148	13214
			MARSEILLE 150	13215
			MARSEILLE 16e	13216
	MARSEILLE SECTEUR SUD	13997	MARSEILLE Be	13208
			MARSEILLE ge	13209
	MARGE LE CECTEUR CELLER DE L'ANDRE		MARSEILLE spe	13210
	MARSEILLE SECTEUR CENTRE ET EST	13966	-	13205
			MARSEILLE 6e MARSEILLE 2e	13205
			MARSEILLE 336	13207
			MARSEILLE 128	13212
			ALLAUCH	13002
	MAREILLE SECTEUR NORD EST	13965	MARSEILLE ser	13201
			MARSEILLE 6e	13204
			MARSEILLE 130	13213
			PLAN-DE-CUQUES	13075
	MARSEILLE SECTEUR NORD	13964	MARSEILLE 20	13202
			MARSEILLE 30	13203
			MARSEILLE 166	13214
			MARSEILLE 150 MARSEILLE 160	13215
			SEPTEMES	13106
	MARSEILLE METRO	13951	MARSEILLE ser	13201
		-5512	MARSEILLE 26	13202
			MARSEILLE 3e	13203
			MARSEILLE 48	13204
			MARSEILLE 50	13205
			MARSEILLE 6e	13205
			MARSEILLE 13e	13213

13	MARTIGUES ET ENVIRONS	13960	MARTIGUES	13056
-3	THE PERSON NAMED IN COLUMN NAM	23300	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	
			PORT-DE-BOUC	13077
			SAUSSET-LES-PINS	13304
			FOS-SUR-MER	13039
			ISTRES	13047
	MARISMANE ET ENVIRONS	12068	MARIGNANE	13054
		19900	SAINT-VICTORET	13102
			GIGNAC-LA-NERTHE	13043
			LES PENNES-MIRABEAU	13071
	VITROLLES ET ENVIRONS	12262	VITROLLES	
	VIIROCLESCI ENVIRONS	13302	ROGNAC	13117
			VILAUK	13081
			BERRE L'ETANG	13112
				13304
	A LIE LANGE PER PRIMITA DE LA		LA FARE/LES/OLIVIERS	13037
	AUBAGNE ET ENVIRONS	13970	AUBAGNE	13005
			GEMENOS	13042
			ROGUEVARE	13086
			CASSIS	13022
			AURIOL	13007
_			LACIOTAT	13028
	ADC-EN-PROVENCE ET ENVIRONS	13958	ADC-EN-PROVENCE	13001
			ROUSSET	13007
			ROGNES	13082
			PEYROLLES-EN-PROVENCE	13074
			TRETS	13110
			PUY-SAINTE-REPARADE	13610
	GARDANNE ET ENVIRONS	13963	GARDANNE	13041
			SIMIANE-COLLONGUE	13007
			BOUC-BEL-AIR	13015
			GREASQUE	13046
			FUVEAU	13060
			CABRIES	13019
	SALON-DE-PROVENCE ET	13959	SALON-DE-PROVENCE	13003
	ENVIRONS		PELISSANNE	13069
			EYGUIERES	13035
			MIRAMAS	13063
			SAINT-CHAMAS	13092
			LAMBESC	13050
	ORGON ET ENVIRONS	13972	ORGON	13067
		-227-	SAINT-ANDIOL	13089
			MALLEMORT	13053
			SAINT-REMY-DE-PROVENCE	
			CHATEAURENARD	13300
	ARLES ET ENVIRONS	*****	ARLES	13027
	ARLESET ENVIRONS	13971	TARASCON	13004
			SAINT-MARTIN-DE-CRAU	1301B
				13097
	AUGUOUS EE SAADONS	B 6	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	13078
a4	AVIGNONS ET ENVIRONS	64956	AVIGNON	Вцару
			LE PONTET	84092
			MORIERES	84081
			VEDENE	84141
			SORGUES	64129
			BEDARRIDES	Вцазб
	PERTUIS ET ENVIRONS	84952	PERTUS	84089
			LATOUR-D'AIGUES	84133
			CADENET	84026
	APT ET ENVIRONS	84953	APT	84,003
			SAULT	84123
			BANON	4018
	CAVAILLONET ENVIRONS	84953	CAVAILLON	84035
			L1SLE-SUR-LA-SORGUE	84054
			CABRIERES D'AVIGNON	84025
			LE THOR	84132
	CARPENTRAS ET ENVIRONS	84954	CARPENTRAS	84031
			MONTEUX	84080
			PERNES-LES-FONTAINES	84,088
			MAZAN	84,072
	ORANGE ET ENVIRONS	84955	ORANGE	84087
			BEDARRIDES	84006
			SAINTE-CEOLE-LES-VIGNES	84106
			BOLLENE	84019
			VAISON-LA-ROMAINE	Bangr
			VALREAS	84138
			anteria	24130

FICHE SYNDICALE







SINCE SINCE SUPPLIES SINCE A VOTRE SECTION ACADÉMIQUE NON SYNDIQUÉ(E)S, MERCI DE JOINDRE 2 TIMBRES

MOUVEMENT INTR	17	IMPORTANT Académie d'exercice à la rentrée 2017				
Discipline :	Option postulée :					
NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire (en CAPITALES)				Sexe H ou F	Date de na	issance
Prénoms :		No	om de na	issance:		
Adresse personnelle :						
Code postal C	ommune :					
N° de téléphone personnel						
N° de téléphone portable					acceptent de recevo ce par le SNES et le	
O Vous avez déposé un dossier « ha	ındicap »		(N	ous faire parveni	r le double de votre	e demande)
Faites-vous des demandes de mutation	sur postes spécifiques aca	démiques? O	ui 🔘 No	on 🔾		
Précisez (n° vœu et caractéristique du	poste):					
Situation administrative (remplissez et cochez les cadres avec	précision)	- Stagia t : en formation		_	e (contractuel, MA seignement supérie	
Catégorie la vôtre) Agrégé(e)	Certifié(e) P. EPS	PLP	A.E.	C.E. C	PE CO-PSY	DCIO
Catégorie la vôtre) Agrégé(e) Certifié(e) P. EPS PLP A.E. C.E. CPE CO-PSY DCI Cochez le n° (1 à 6) correspondant à votre situation : affecté à titre définitif affecté à titre définitif affecté à titre provisoire affectation sur ce poste : Date de nomination sur ce poste : Établissement (ou ZR) d'affectation actuelle (nom + commune) : Etablissement d'exercice : Etablissement d'exercice : Etablissement rattachement : Vous avez obtenu votre réintégration lors du mouvement interacadémique. Dép. du poste avant départ : Vous avez obtenu votre réintégration lors de la phase intra-académique. Vous êtes : en disponibilité (compléter le 1.) Date de début : ATER { Date du détachement : Dépt. du poste avant départ :						ép.:uvement
Date d'affectation dans ce poste :				:		
Type de demande : Rapp	} le	e cadre (p i-dessous (p	oarent isol Simultané	é, autorité parentale e de non-conjoints	de la résidence de le conjointe ou héberg	ement alterné) de la personne
Vous êtes : marié ☐ pacsé ☐ co	ncubin avec enfant(s)	Date de	mariage	/ PACS :		
NOM du conjoint :						
Département de travail du (de la) conjoi						
Au 1/09/2017 Nb. d'années de séparat	ion :RRE : nb. d'enfan	nts de moins de	18 ans :	RC : nb. d'en	fants de moins de 2	20 ans :
N° de carte syndicale	IMPORTANT: auto J'accepte de fournir au SNES*/SNU	EP*/SNEP* et pour le	seul usage sv	yndical les données néces	saires à mon information et	à l'examen de ma
Date remise cotisation	carrière. Je demande au SNES*/SNU quelles il a accès à l'occasion des d informatisés dans les conditions fixée l'adhésion et révocable par moi-même	commissions paritaires s par les articles 26 et e dans les mêmes cond	s et l'autorise 27 de la loi d litions que le e	e à faire figurer ces infor lu 6.01.78. Cette autorisat droit d'accès en m'adressa	mations dans des fichiers e ion est à reconduire lors du ant au SNES* , 46, avenue d'	et des traitements renouvellement de lvry, 75647 Paris
Nom(s) figurant sur la carte	Cedex 13 / SNEP*, 76, rue des Rond Date :		SNUEP*, 38,	rue Eugene-Oudine, 750	13 Paris ou â ma section ac *Rayer les men	



TRÈS IMPORTANT

JOINDRE À CETTE FICHE SYNDICALE UNE PHOTOCOPIE
DE TOUTES LES PAGES DU DOCUMENT DE « CONFIRMATION DE DEMANDE
DE MUTATION » AINSI QUE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES
POUR QUE NOUS PUISSIONS TRAITER VOTRE DOSSIER

	Barème intra-	académique	Ne rien inscrire					
Partie commune du barème	ou par reclassement au 1/09/2016 Hors-clas Classe ex	ormale : échelon see : échelon see : échelon secept. : échelon sal/08/2017 :						
Partie liée à la situation individuelle ou administrative	□ Affectation ou pas en Éducation prioritaire ○ 1 an ○ 2 ans ○ 3 ans ○ ○ 5 ou 6 ans ○ 7 ans ○ 8 ans et □ Sportif de haut niveau : nombre d'années d'A' □ Stagiaire (ex-contractuel enseignant 2 nd degré ex-EAP ou ex-AED reçu à un concours CPE) □ Stagiaire 2016-2017 ou 2015-2016 ou 2014-2 • ayant choisi de bénéficier de la bonification □ Stabilisation des TZR □ Agrégé sur vœux « Lycée »	e mais établissement précédemment APV 4 ans plus TP: 6, CPE et CO-Psy, ex-MA garanti d'emploi, ayant bénéficié des 100 pts ou plus à l'inter:						
Bonifications liées à la situation familiale (RC, RRE, mutations simultanées)	☐ Rapprochement de conjoints	Nombre d'enfant(s) à charge :						
Priorités	□ Mutation simultanée de non-conjoints Dossier handicap ○ Reconnaissance travailleur handicapé : OUI ○ NON ○							

BULLETIN D'ADHÉSION





BULLETIN D'ADHESION 2016 = 2017 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)

Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

at nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèqu MANDAT Veuillez company	mière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m ent total de la cotisation et : ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible. Je serai informé de leu er en conséquence le m es cette solution deux alt evements automatiques de es colaire en cours, fin des es colaire en cours, fin des eux joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : et leur montant : et leur montant : et leur montant et de n modifier le montant des prélèvements au ples.	prélèvijustés pour que le curronique les in prélèvijustés pour que le curronique les in l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, verments. La vous : l'es. Le curronique le curronique le curronique le curronique leurs échéances et de de paiement, verments. La vous : l'es. Le curronique l	pu mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date: Date: Pour le compte d'Arres and d'Arres and d'Arres and d'Arres apporter les correction Pour le compte d'Arres and d'Arres and d'Arres and d'Arres apporter les correction Pour le compte d'Arres and d	cernant ma carrièn cernan	snes
ct nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque de la contra del contra de la c	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le ri es cette solution deux ai es cette solution deux ai es cotaire en cours, fin des jue joint au nom du SNI	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	pur les informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de etemier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date: Pour le comput d'avenue d'Assertius de la computation de la c	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma A: Le:	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
ct nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque de la contra del contra de la c	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	pur les informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de etemier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date: Pour le comput d'avenue d'Assertius de la computation de la c	E chacun. us tard en aout 2017. tents automatiques aire et pourrai à tout ons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
ct nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque de la contra del contra de la c	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	pur les informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de etemier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date: Pour le comput d'avenue d'Assertius de la computation de la c	fibbiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. us tard en aout 2017. tents automatiques aire et pourrai à tout ons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
ct nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque de la contra del contra de la c	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	pur les informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de etemier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date: Pour le comput d'avenue d'Assertius de la computation de la c	fibbiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. us tard en aout 2017. tents automatiques aire et pourrai à tout ons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations comou mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au phoment par prélèvemen début d'année scol apporter les corrections de la correction de la complete de description de la complete de la com	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations como u mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au phrent par prélèvement début d'année scol apporter les corrections des des des des des des des des des de	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèque	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations com ou mode de calcul) evements de e dernier ait lieu au phement par prélèvemen début d'année scol apporter les corrections. Date:	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Les tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modific Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèqu	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisation f: ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en ier en conséquence le rri es cette solution deux air es cette solution deux air es cotte solution deux air es cotaire en cours, fin des que joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : ets pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements et remaities s'offrent non reconductible prélèvements au ples.	respective de l'autorise à faire finémes conditions que le cetronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, vernents. Le vous : s.	droit d'acès en m'adressant au informations con u mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction Date:	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Les tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modifis Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèqu	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m ent total de la cotisation et : ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu ere mon adhésion ou er iler en conséquence le m est cette solution deux alte es escolaire en cours, fin des que joint au nom du SNI	usion des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : nts pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvternatives s'offrent non reconductible s prélèvements au ples.	ctronique les in mêmes conditions que le ctronique les in prélèves pur que le cur l'autre, paient leurs échéances et de de paiement, vernents. La vous :	informations dans des droit d'acès en m'adressant au informations com ou mode de calcul) evements de e dernier ait lieu au phement par prélèvem en début d'année scol apporter les corrections dans de la correction de la correct	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Les tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout cons nécessaires à ma	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta. Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modifie Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année Paiement par chèqe	mrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabit eccevoir que par m ent total de la cotisation et : ore de prélèvements e montant des prélèvements ment reconductible Je serai informé de leu er en conséquence le m us cette solution deux alt evements automatiques e es colaire en cours, fin des ue joint au nom du SNE	ision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : hts pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le monontant des prélèvements avec productible significant productible significant par le sur montant des prélèvements au ples.	prélèvijustés pour que le leur l'autre, paien leurs échéances e de de paiement, vements. t à vous : es. us tard en août)	informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations com ou mode de calcul) wements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol apporter les correction	€ chacun. us tard en aout 2017. tents automatiques aire et pourrai à tout ons nécessaires à ma	is dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 on à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements) Signature :
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modifie Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè (Validés pour l'année	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabir ecevoir que par m ent total de la cotisation t: ore de prélèvements e nontant des prélèvement ment reconductible. Je serai informé de leu er emon adhésion ou en eire en conséquence le m us cette solution deux alt evements automatiques de es colaire en cours, fin des	usion des commissions parielle par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : et leur montant : d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèvements av ple	ctronique les in mêmes conditions que le ctronique les in prélèves pour que le cur l'autre, paier leurs échéances et de de paiement, verments.	informations dans des droit d'aceès en m'adressant au informations com ou mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plement par prélèvem en début d'année scol apporter les corrections droit d'année scol apporter les corrections de la correction de la co	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout	is dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur prélèvements)
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta. Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modifie. Si vous ne souhaitez pa Paiement par prélè	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m ent total de la cotisation et : ore de prélèvements e contant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu ere mon adhésion ou et eiter en conséquence le m est cette solution deux alt evements automatiques a	usion des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : this pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le montant des prélèternatives s'offrent non reconductible	ctronique les in mêmes conditions que le ctronique les in prélèves pour que le cur l'autre, paier leurs échéances et de de paiement, verments.	informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout	is dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta: Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr situation et modifie	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi ecevoir que par m ent total de la cotisation t: cre de prélèvements e montant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou er ier en conséquence le m	usion des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : nts pourront être a d'une année si ur montant et de n modifier le montant des prélèva	ctronique les in mêmes conditions que le ctronique les in prélève justés pour que le cur l'autre, paien leurs échéances et de de paiement, verments.	informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout	is dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieur
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m Adhésion taciter reconductibles. moment suspendr	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m ent total de la cotisation t: ore de prélèvements e nontant des prélèvement ment reconductible Je serai informé de leu re mon adhésion ou en	sision des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : this pourront être a d'une année sur montant et de n modifier le moi	ctronique les interpretations de l'autorise à faire fundament conditions que le ctronique les interpretations que le ctronique les interpretations que le ctronique les interpretations que le cur l'autre, paient leurs échéances et de de paiement,	informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations compu mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvemen début d'année scol	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. Lus tard en aout 2017. Leents automatiques aire et pourrai à tout	is dans les conditions fixées dans les artiviris celex 13 on à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas d prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas dire reconductible mais
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne ro Cotisation: Monta Mode de paiement Précisez le nomb Le nombre et le m	nrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabi eccevoir que par m unt total de la cotisatio f: ore de prélèvements e nontant des prélèvement ment reconductible	usion des commissions pariale par moi-même dans les nessagerie élection: et leur montant : nts pourront être a d'une année su	taires et l'autorise à faire fi mêmes conditions que le extronique les i (voir barème o prélèv sjustés pour que le ur l'autre, paier	informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations com ou mode de calcul) vements de e dernier ait lieu au plument par prélèvem	fibbiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carrièr Chacun. us tard en aout 2017. tents automatiques	és dans les conditions fixées dans les articuris cedex 13 ou à ma section academiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de prélèvements (Paiemen récurrent : ne veut pas
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne ro Cotisation : Monta Mode de paiement Précisez le nomb	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocable ecevoir que par m unt total de la cotisatio t: ore de prélèvements e	usion des commissions parin de par moi-même dans les nessagerie élec on:	taires et l'autorise à faire fi mêmes conditions que le ctronique les i (voir barème o prélèv	ingurer ces informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations com ou mode de calcul)	fichiers et des traitements informatis. Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa cernant ma carrièr € chacun.	és dans les conditions fixées dans les artieuris cedex 13 ou à ma section academiq re : Oui Non Joindre obligatoiremen un RIB et compléter le mandat SEPA en cas de
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne ro Cotisation: Monta Mode de paiement	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 8. Cette autorisation est révocabi ecevoir que par m unt total de la cotisatio f:	usion des commissions paris le par moi-même dans les nessagerie élec on:	taires et l'autorise à faire fe mêmes conditions que le ctronique les d (voir barème o	figurer ces informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations con ou mode de calcul)	fichiers et des traitements informatis. Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa accernant ma carriès	és dans les conditions fixées dans les artivirs cedex 13 ou à ma section académiq re : Oui Non Joindre obligatoirement un RIB et compléter le
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197 J'accepte de ne re Cotisation: Monta	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocable eccevoir que par m unt total de la cotisatio	ssion des commissions paris le par moi-même dans les nessagerie élec	taires et l'autorise à faire fi mêmes conditions que le ctronique les i	figurer ces informations dans des droit d'accès en m'adressant au informations con	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa	és dans les conditions fixées dans les arti. uris cedex 13 on à ma section académiq re: Oui Non
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabl	ssion des commissions paris le par moi-même dans les	taires et l'autorise à faire f mêmes conditions que le	figurer ces informations dans des droit d'accès en m'adressant au	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa	és dans les conditions fixées dans les arti uris cedex 13 ou à ma section académiq
et nationales de gestion de ma car 26 et 27 de la loi du 6.01.197	rrière auxquelles il a accès à l'occa. 78. Cette autorisation est révocabl	ssion des commissions paris le par moi-même dans les	taires et l'autorise à faire f mêmes conditions que le	figurer ces informations dans des droit d'accès en m'adressant au	fichiers et des traitements informatis Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Pa	és dans les conditions fixées dans les arti uris cedex 13 ou à ma section académiq
ode :	Quotité horaire :					
ode:	Nom et ville					Quotité horaire :
utres établisseme	ents d'exercice :					Quotité horaire :
ablissement d'ex om et ville	rercice					Code:
om et ville						
	Rattachement Ad	lministratif (u	niquement pour le	es TZR)		Code:
om et ville						
fectation ministé	erielle (ZR pour les T	ZR, Rectorat pou	r les stagiaires. E	Etablissement pour les	titulaires poste fixe	.) Code:
					Autre, préciser :	
					Conseiller pédagogique	
Courriel: (Respect	tez minuscules majusc	cules et caractère	s spéciaux)		Enseignant en STS	
. Stophone like :		Licphone			Enseignant de langue r Conseiller en formation	régionale continue Formateur GRET
Téléphone fixe :		Téléphone	portable			
Code postal	Ville ou pays étre	ranger			Échelon	Date:
Boile postale - Lie	u ait - ville pour les	s pays etrange	:15		Discipline d'exercie	ce (si différente) :
Poito postalo I in	u dit - Ville pour les	o nove ótronge	NC .			
N° et voie (rue, bd)				Si temps partiel, qu Discipline de recru	
Résidence bâtimei	nt escalier					
ı	e (de naissance)	Prénom			Si contractuel :] CDD □ CDI Retraité
Nom patronymique		D '			Si titulaire :	poste fixe ZR
Nom patronymique		present sur le bu	lletin de salaire)		Congé ou détachemen	t (préciser sa nature)
Nom (utilisez le nom	n connu du rectorat p		1 1			
Sexe Fém. Ma Nom (utilisez le nom		de naissance	1 1			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



Bulletin d'adhésion



SNES AIX-MARSEILLE 12 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE

BarLme des cotisations - AcadØmie : AIX-MARSEILLE 2016-2017

Vous bØnØficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crØdit d'imp t Øgal 66% de votre cotisation.*

sauf dØclaration aux frais rØels oø la cotisation est comptabilisØe dans les frais professionnels

Entre parenth\(\Left\) ses le montant d'un des 4 pr\(\Theta \) l\(\Left\) vements si vous payez par pr\(\Theta \) l\(\Left\) vement automatique.

Le nombre et le montant des prØlŁvements pourront Œtre ajustØs pour que le dernier ait lieu au plus tard en aoßt 2017 en fonction de la date de rØception du bulletin

Cat@gorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
CertifiØs, Cpe, CoPsy	118 (29,5)	118 (29,5)	145 (36,3)	172 (43,0)	177 (44,3)	180 (45,0)	190 (47,5)	203 (50,8)	216 (54,0)	233 (58,3)	249 (62,3)
Coβt rØel aprŁs crØdit d'imp i	41	41	50	59	61	62	65	70	74	80	85
Biadmissibles	123 (30,8)	123 (30,8)	150 (37,5)	176 (44,0)	186 (46,5)	192 (48,0)	202 (50,5)	216 (54,0)	233 (58,3)	249 (62,3)	260 (65,0)
Coßt rØel aprŁs crØdit d'imp i	42	42	51	60	64	66	69	74	80	85	89
CertifiØs hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO Coßt rØel aprŁs crØdit d'imp	190 (47,5) 65	214 (53,5) 73	229 (57,3) 78	244 (61,0) 83	263 (65,8) 90	279 (69,8) 95	295 (73,8)				
AgrØgØs Classe Normale Coßt rØel aprŁs crØdit d'imp	139 (34,8) 48	139 (34,8) 48	170 (42,5) 58	201 (50,3)	214 (53,5)	226 (56,5) 77	241 (60,3) 82	259 (64,8) 89	277 (69,3) 95	295 (73,8)	309 (77,3) 106
Chaires supØrieures AgrØgØs hors classe Coßt røel apr£s crØdit d'imp :	249 (62,3) 85	263 (65,8) 90	277 (69,3) 95	292 (73,0) 100	309 (77,3) 106	330 (82,5)	343 (85,8)	360 (90,0) 123			

Traitement	Inf.	1101	1401	1701	2001	2301	2601
brut mensuel en	1100	1400	1700	2000	2300	2600	et plus
Contractuels - MA	40	70	100	130	150	170	190
	(10,0)	(17,5)	(25,0)	(32,5)	(37,5)	(42,5)	(47,5)
Coßt rØel aprŁs crØdit d'imp	14	24	34	45	51	58	65

Pension nette	Inf.	de 1501	de 1671	de 1831	de 2001	de 2171	de 2341	de 2501	de 2671	de 2841	de 3001	3171 et plus
mensuelle	1501	1670	1830	2000	2170	2340	2500	2670	2840	3000	3170	
RetraitØs PensionnØs Coßt rØel aprŁs crØdit d'imp t	67 (16,8) 23	86 (21,5) 30	94 (23,5) 32	103 (25,8) 36	113 (28,3) 39	122 (30,5) 42	131 (32,8) 45	140 (35,0) 48	149 (37,3) 51	158 (39,5) 54	167 (41,8) 57	176 (44,0)

M j: 03/02/2017

Autres situations

- Stagiaires Agr\(\triangle g \triangle s, \triangle Certifi\(\triangle s, \triangle CPE, \triangle CoPsy, \text{ ant \(\triangle reurement no proportion of the continuous of the
- En attente de reclassement, stagiaires antØrieurement fonctionnaires: cotisation calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- quotit de temps partiel: consaton proportionnelle la quotit de temps partiel.

 AE, Charg s d'ens., PEGC cotisation calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).

 Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...): 39.

 Situations exceptionnelles: contacter le trøsorier acadømique.

 Cotisation minimale: 39.

Cotisation non calcul@e dans ce barLme:

- Montant : ajoutez 10 au produit de 0,363 par l'indice brut majorØ de votre bulletin de paie (l'euro supØrieur).
 Calcul d'un prØlŁvement = Montant calculØ / nombre de prØlŁvements (arrondi au 1/10Łme d'euro supØrieur).

N'oubliez pas de complØter le bulletin d'adhØsion de fa on prØcise. En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations caractLre gØnØral mais aussi des informations personnelles lors des opØrations de gestion (promotion, mutations...).

MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES envoyer des instructions votre banque pour dØbiter votre compte et (B) votre hanque d\(O\) hiter votre compte conform\(O\) ment aux instructions du SNES

Vous b@n@ficiez du droit d'Œtre rembours@ par votre banque selon les conditions d@crites dans la convention que vous avez pass@e avec elle. Toute demande de remboursement doit Œtre prØsentØe dans les 8 semaines suivant la date de dØbit de votre compte. Vos droits, concernant le prØsent mandat, sont expliquØs dans un document que vous pouvez obtenir auprLs de votre banque.



Veuillez complØter en lettres capitales en respectant le prØcasage	Pour le compte de :
	SNES
PRENOMO O O O O O O O O O O O O O O O O O O	46, avenue d'Ivry
ADRESSEDIDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD	75647 PARIS Cedex 13
ADRESSEDZODODODODO	Ref : COTISATION SNES
CODE POSTAL-MILLE CODE	Ref. COTISATION SIVES
PAYSOOODOOO	
	SIGNATURE:
Paiement : X rØcurrent ou unique	DRE UN RIB
Document renvoyer l'adresse indiqu	Øe en haut du bulletin d'adhØsion Ne rien inscrire sous ce trait
RØfØrence unique du mandat :	Identifiant crØancier SEPA: FR 59 ZZZ 131547

GROUPES DE COMMUNES



POUR PRÉPARER L'INTRA 2017

LES BARRES D'ENTRÉE DE L'INTRA 2016

Ces barres correspondent au nombre de points de la dernière personne entrée dans le Groupe de Commune en 2016. Le tableau ci-dessous ne mentionne que les disciplines dont le nombre d'agents ayant participé au mouvement Intra 2016 est suffisant pour que la barre d'entrée soit significative. Pour les autres disciplines, en particulier les disciplines de STI, contactez la permanence téléphonique.

Pour consulter les barres d'entrée par commune ou type d'établissement, l'historique des mouvemenst précédents : aix.snes.edu

	Education	$D_{ m OCU}$ mentation	Philosophie	Lettres classiques	Lettres modernes	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Histoire-Géograph:	Mathématiques	^T echnologie	Sciences physiques	SVT	Education musicale	Arts plastiques
BARCELONNETTE ET ENVIRONS	_	_		21	422,2		273	_	_	_	21	_			2469,2	72,2
DIGNE ET ENVIRONS	_	_	21	326,2	1 699	606,2	21	_	_	135	59	_	446,2	_	_	_
MANOSQUE ET ENVIRONS	730,2	295,2	_	_	1659	_	166	59	411,2	_	222,2	1579	430,2	_	_	_
SAINT-ANDRE-LES-ALPES ET ENVIRONS	_	246	_	_	_	_	_	_	75	_	_	_	_	_	_	_
SISTERON ET ENVIRONS	_	_	_	_	401,2	_	147,2	710,2	_	135	21	_	_	_	_	_
BRIANCON ET ENVIRONS	121	_	_	_	_	_	38	_	_	_	422,2	_	_	_	_	_
EMBRUN ET ENVIRONS	_	174	_	_	_	_	_	_	_	_	453	_	549	_	_	297,2
GAP ET ENVIRONS	_	267,2	_	272,2	674	_	355,2	_	_	_	340,2	1890,2	575,2	496,2	_	112,2
HAUTES-ALPES-OUEST	_	_	_	254,2	401,2		195,2	_	_	_	_	2119,2	_	_	_	_
VILLE DE MARSEILLE	376,2	222,2	363,2	135	28	222,2	21	49	155	108	21	45	68	65	158	285
MARSEILLE SUD	429,2	271,2	_	945,2	279		93	560,2	_	743,2	182	2114,2	75	490	880,2	285
MARSEILLE CENTRE ET EST	376,2	222,2	_	179,2	276,2	1154,2	100	197,2	_	312	72,2	188	68	297,2	1860	_
MARSEILLE NORD EST	446,2	272,2	1391,2	440	71		35	112,2	197,2	126,2	72,2	_	142	222,2	363	376,2
MARSEILLE NORD	544,2	247,2	363,2	135	28	222,2	21	49	155	108	21	45	132	65	156	_
MARSEILLE METRO	376,2	_	363,2	179,2	71	1154,2	21	112,2	197,2	122,2	72,2	367	135	222	363	376
MARTIGUES ET ENVIRONS	537,2	_	342,2	147,2	28	_	71	166	_	35	186	_	155	72,2	_	504,2
MARIGNANE ET ENVIRONS	1222,2	219	_	71	197,2	_	122,2	154,2	_	112,2	_	_	101	112,2	262,2	_
VITROLLES ET ENVIRONS	_	_	128	_	72,2	_	306	193	_	68	241,2	343,2	72,2	89,2	162	_
AUBAGNE ET ENVIRONS	_	243	_	610,2	362,2	_	229,2	201,2	_	260	245	730,2	438	500,2	_	272,2
AIX-EN-PROVENCE ET ENVIRONS	1284,2	_	_	642	346	_	306	386	723,2	336	229,2	429,2	433	355,2	589	534,2
GARDANNE ET ENVIRONS	_	_	_	_	297,2	_	306	446	_	270	333	_	486,2	_	1 055,2	_
SALON-DE-PROVENCE ET ENVIRONS	408,2	234,2	147,2	_	174	_	222	326	_	58	122,2	_	1864	191,2	542,2	_
ORGON ET ENVIRONS	587,2	_	_	_	154,2	_	256,2	455	_	_	423	668,2	358,2	367,2	_	_
ARLES ET ENVIRONS	385,2	279,2	_	_	229,2	_	72,2	222,2	_	61	21	363	533,2	_	_	_
AVIGNON ET ENVIRONS	1083	119,2	132	258,2	112,2	222,2	172,2	48	_	121	28	321,2	55	259	_	100
PERTUIS ET ENVIRONS	_	_	_	336	436,2	_	438,2	_	_	273,2	89,2	287,2	_	321,2	_	353,2
APT ET ENVIRONS	_	262,2	1073	340,2	364	_	_	_	_	299,2	515	_	401,2	_	_	_
CAVAILLON ET ENVIRONS	_	_	169	409	139,2	_	185,2	509	_	130	71	_	367,2	_	_	_
CARPENTRAS ET ENVIRONS	_	176	_	245	266	260	369,2	392,2	_	205,2	66	357,2	135	269,2	_	89
ORANGE ET ENVIRONS	884,2	89	128	31	71	89,2	1662	93,2	148	319,2	48	66	202,2	336,2	_	112,2

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Julien Weisz, Annie Sandamiani, Mathilde Freu, Laurent Tramoni, Catherine Fuchs, Caroline Chevé

GLOSSAIRE

TZR: Titulaire d'une zone de remplacement

ZR : zone de remplacement

ZRE: une zone précise

ZRD : toutes les zones précises dans un

département

ZRA: toutes les zones précises dans l'Académie Vœux "larges": commune COM, groupement

ordonné de communes

GOC, département DPT, Académie ACA, ZRE, ZRA, ZRD

Vœu précis : portant sur un établissement.

Vœu typé : vœu large précisant un type d'établissement, collège ou lycée (impossible pour les ZR)

MCS : mesure de carte scolaire RC : rapprochement de conjoint RRE : rapprochement de la résidence de l'enfant BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

MDPH: Maison Départementale pour les

Personnes Handicapées

REP/REP+: Réseau Education Prioritaire +

MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES

CALENDRIER DES RÉUNIONS D'INFORMATION DU SNES-FSU

En gras, les réunions destinées aux stagiaires. Si besoin, demande d'autorisation d'absence à déposer un mois avant la date de la réunion, soit avant les vacances de février.

Mardi 14 mars 14h-17h	Marseille ESPE Canebière, salle 50
Jeudi 16 mars 14h-17h	Avignon Local du Snes 116 Rue de la Carretterie
Vendredi 17 mars 14h-17h	Aix en Provence ESPE salle indiquée à l'entrée
Mardi 21 mars 14h-17h 9h-17h	Aix en Provence ESPE salle indiquée à l'entrée Gap Local FSU place Grenette
Mercredi 22 mars 14h-17h 9h- 17h	Avignon Local du Snes 116 Rue de la Carretterie Gap Local FSU place Grenette
Jeudi 23 mars 17h	Manosque Lycée des Iscles Marseille Lycée Artaud
Vendredi 24 mars 14h-17h	Marseille ESPE Canebière, salle 50
Lundi 27 mars 17h	Digne Lycée Alexandra David Neel
Mardi 28 mars 17h	Aix en Provence Lycée Cézanne Martigues Lycée Paul Langevin Sisteron Lycée Paul Arène
Mercredi 29 mars 14h-17h	Marseille Local du Snes, 12 Place du Général de Gaulle
1 1:	
Jeudi 30 mars 17h	Marseille Lycée Diderot



SNES AIX-MARSEILLE N°382 - Mars 2017

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle – 13001 Marseille

Tél: 04 91 13 62 80 - Fax: 04 91 13 62 83 s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevé et C. Fuchs

Crédit photo : L. Tramoni - Conception : ER²

Périodique inscrit CPPAP 1219 \$ 05 476 – Dépôt légal : 4 février 2016

ISSN 0395-384X

Tiré à 10000 exemplaires - Prix : 2 euros











edit photos : piainpid

MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.



CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI – TÉL. : 0 820 02 56 49* – COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR 6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE – TÉL. : 0 820 30 01 85* – COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR 20, BOULEVARD SAINT-ROCH – 84000 AVIGNON – TÉL. : 0 820 22 69 90* – COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR